

TARIFS HEBERGEMENT RESTAURATION ANNEE 2025

Tarifs élèves arrêtés par le Conseil Régional

Commission permanente du Conseil Régional du 18 octobre 2024

Délibération n° CP/2024-10/06.11

DEMI-PENSION - PRESTATION			
	Prestation	Tarif 2024	Tarif 2025
Repas au ticket	le repas	3,93 €	3,93 €

INTERNAT ET DEMI-PENSION - FORFAIT 5 JOURS - FORFAIT 4 JOURS				
Répartition trimestrielle	Trimestre 1 janvier mars 2025	Trimestre 2 avril juillet 2025	Trimestre 3 septembre décembre 2025	Forfait annuel 2025
Nombre de jours DP 5 jours	51	55	69	175
Forfait demi-pension 5 jours	160,00 €	173,00 €	217,00 €	550,00 €
Nombre de jours DP 4 jours	41	43	55	139
Forfait demi-pension 4 jours	130,00 €	136,00 €	174,00 €	440,00 €
Forfait internat	414,00 €	447,00 €	561,00 €	1 422,00 €
Remise d'ordre : 1/175ème ou 1/139ème du forfait annuel par jour d'absence pour, au minimum, dix jours scolaires consécutifs d'absence				

Taux de prélèvement arrêtés par le Conseil Régional

Commission permanente du Conseil Régional du 18 octobre 2024

Délibération n° CP/2024-10/06.11

Participation des familles au Fonds Commun des Services d'Hébergement	1,50%
Participation des familles au Fonds Régional d'Hébergement	23,50%

Autres tarifs arrêtés par le Lycée Jean de Prades

Conseil d'Administration du 4 novembre 2024

Catégorie	Prestation	Tarif 2024	Tarif 2025
Tarif 1 (indice INM inférieur ou égal à 400)	le repas	3,93 €	3,93 €
Tarif 2 (indice INM de 401 à 450)	le repas	4,45 €	4,45 €
Tarif 3 (indice INM égal ou supérieur à 451)	le repas	4,95 €	4,95 €
Petit déjeuner	le repas	1,60 €	1,60 €
Repas élève extérieur	le repas	3,93 €	3,93 €
Repas hôte de passage	le repas	7,70 €	7,70 €
Hébergement élève + petit déjeuner	la nuitée	6,00 €	6,00 €
Hébergement hôte de passage + petit déj.	la nuitée	11,00 €	11,00 €